

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 22 mars 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/03/22-1/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20190322-lmc100000018727-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 26/03/2019

Réception Préfet : 26/03/2019

Publication RAAD : 26/03/2019

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET : Contrats ruraux (CoR).

Le Département et la Région Ile-de-France ont adopté fin 2016 un nouveau règlement pour les contrats ruraux. Ce dispositif contractuel prévoit d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 2000 habitants ainsi que les syndicats intercommunaux de moins de 3000 habitants.

8 contrats vous sont proposés pour validation : Boitron, Chamigny, Douy-la-Ramée, La Haute-Maison, La Tombe, Luisetaines, Sigy et Ury.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 200-16 en date du 17 novembre 2016, relative à l'approbation du règlement du nouveau contrat rural (CoR),

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, adoptant le Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/05 en date du 15 décembre 2016, relative à l'approbation d'une convention territoriale d'exercice concerté des compétences relative au dispositif « nouveau contrat rural » avec la Région-Ile-de-France et au règlement du nouveau contrat rural,

VU la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France en date du 20 mars 2019, relatives à l'approbation des projets de CoR cités ci-après,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les contrats ruraux avec les communes de Boitron, Chamigny, Douy-la-Ramée, La Haute-Maison, La Tombe, Luisetaines, Sigy et Ury, et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département,

Article 2 :

- d'attribuer une subvention d'un montant 77 338,40 € à la commune de Boitron, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000,00 € à la commune de Chamigny, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant 98 824,50 € à la commune de Douy-la-Ramée, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 74 145,00 € à la commune de La Haute-Maison, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000,00 € à la commune de La Tombe, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 96 000,00 € à la commune de Luisetaines, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 69 856,64 € à la commune de Sigy, au titre du nouveau contrat rural,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000,00 € à la commune d'Ury, au titre du nouveau contrat rural

Article 3 : d'imputer la dépense d'un montant total de 749 164,54 € au titre de l'action « Contrats communaux » - opération « contrats ruraux 2019 ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT jusqu'au rapport n° 5/04 inclus

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne